

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 20 OCTOBRE 2016

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGé, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Sébastien LAINé, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusée ayant donné pouvoir : Aurélie COIGNARD (pouvoir à M. Lainé)

Absents : Julie LABRY, Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, autorisation est donnée à M. le Maire de signer les avenants au CEJ ainsi que toutes les pièces liées au contrat enfance jeunesse.
2. A l'unanimité, décision d'appliquer au plan local d'urbanisme en cours d'élaboration l'ensemble des articles R151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.
3. Le conseil municipal prend bonne note des comptes rendus d'exploitation 2015 du fermier du service d'eau et d'assainissement.
4. A l'unanimité, approbation des rapports annuels du maire pour 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.
5. A 12 voix pour et 1 abstention (AUGé), approbation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2016.
6. A l'unanimité, décision d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés, proposé par Hérault Energies.
7. A l'unanimité, décision de modifier les montants des surtaxes d'eau et d'assainissement pour 2017 comme suit :
 - partie fixe eau : 24.54 € HT
 - m3 d'eau : 0.4336 € HT
 - m3 d'assainissement : 0.5531 € HT.
8. A l'unanimité, décision de solliciter une aide dans le cadre des crédits DETR 2017 pour les projets suivants :
 - travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux,
 - travaux de renforcement du réseau AEP de la route de Montarnaud.
9. A l'unanimité, décision d'adhérer au service de médecine professionnelle du centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault.
10. A 12 voix pour et 1 abstention (CHAUSSAT), décision de donner un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.
11. M. le Maire rend compte de sa décision de ne pas préempter les parcelles suivantes, après avis de la commission aménagement du territoire : A 418 (DIA DPU 16-07), C 591 (DIA DPU 16-08).
12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 21 octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 21 octobre 2016,

LE MAIRE,



Jean-Claude CROS